

# Future Skills Centre – Centre des Compétences futures

Foire aux questions

## Foire aux questions

Comment définit-on un travailleur à mi-carrière? .....	4
Quel est l'objectif de cet appel? .....	4
Quels sont les domaines d'action potentiels pour les projets? .....	4
Quels sont des exemples d'activités de projet admissibles? .....	4
Qui peut présenter une demande? .....	5
Quel est le budget et la durée maximale des projets? .....	5
Comment les propositions de projet seront-elles évaluées? .....	5
Pouvez-vous définir les contributions en nature acceptables et fournir des exemples de contributions que vous considérez comme acceptables?.....	6
Les promoteurs peuvent-ils inclure 12 % de frais généraux (dépenses relatives à l'administration du projet)?.....	6
Si un promoteur sollicite un financement de x \$ du Centre des Compétences futures, devra-t-il fournir le montant exact des contributions en nature? .....	7
Avez-vous des préférences quant à la longueur des projets? .....	7
La portée du projet doit-elle s'étendre à tout le Canada ou peut-elle s'étendre à une seule province? ....	7
Pour les projets financés, le promoteur peut-il retenir les droits de propriété intellectuelle à la suite du projet?.....	7
Le promoteur peut-il utiliser librement la propriété intellectuelle élaborée en vertu du projet?.....	7
Comment le Centre des Compétences futures s'y prendra-t-il pour rendre les conclusions publiques ou diffuser les résultats?.....	8
La demande indique que des entreprises à but lucratif peuvent soumettre un projet (si le projet est exécuté à coût, sans majoration et sans profit). Pour les coûts, sans éléments majorés, comment doit-on s'y prendre, comment cela fonctionne-t-il? Plus particulièrement, comment doit-on établir le prix pour le temps, les salaires et les autres coûts dans ce contexte?.....	8
Les partenaires peuvent-ils provenir de l'extérieur du Canada?.....	8
Les partenaires d'un consortium d'organismes qui présente une demande de financement, doivent-ils fournir de l'information dans leur demande? .....	8
Si un promoteur est une nouvelle entité, le Centre de Compétences futures prendra-t-il en considération l'expérience préalable des membres clés du personnel dans l'évaluation de la capacité de l'organisme à mener à bien le projet?.....	8

L'organisme principal au sein d'un consortium, qui présente une demande de financement, doit-il satisfaire aux exigences sur les antécédents en développement et prestation de projets (p. ex., projets organisés au cours des cinq dernières années, etc.)? .....	9
Un promoteur peut-il présenter un budget préliminaire qui devra peut-être être ajusté par la suite? Le promoteur peut-il fournir un coût fixe pour chaque élément ou activité majeurs du projet? .....	9
Peut-on soumettre un projet en français? .....	9
La date limite pour la présentation des demandes à l'occasion de cet appel peut-elle être prolongée? ...	9
Comment puis-je recevoir les avis sur les prochains appels de proposition? .....	9
Les types d'activités suivants sont-ils admissibles : programmes d'enseignement de langues; études d'évaluation des besoins; élaboration de programmes d'études; et élaboration d'applications logicielles? .....	10
Quels types d'activités ou de tâches sont liés au renforcement des capacités d'évaluation?.....	10
Les projets financés par l'entremise du CCF-FSC feront-ils l'objet d'une évaluation ou les promoteurs de projets sont-ils tenus d'inclure le coût de l'évaluation dans le budget du projet? .....	10
Le Centre des Compétences futures collectera-t-il et analysera-t-il des données relatives aux participants de mon projet? .....	10
Le budget du projet doit-il être basé sur l'exécution des activités pour le nombre minimum ou maximum de participants potentiels au projet?.....	11
Les frais généraux d'un organisme sont-ils considérés comme des dépenses admissibles en vertu de cet appel à projets? .....	11
Les 12 % de charges administratives seront-ils inclus dans le budget du projet sous la forme d'une somme forfaitaire ou d'un état détaillé des dépenses? .....	11
Puis-je téléverser plusieurs fichiers pour chacune des sections de la demande?.....	11
Les demandeurs peuvent-ils ajouter plus de pages à certaines sections de la demande? .....	12
Les projets doivent-ils commencer en 2019? .....	12
Les promoteurs doivent-ils appartenir à une industrie, un genre ou un groupe d'âge en particulier? .....	12
Mes projets doivent-ils être organisés au Canada?.....	12

### *Comment définit-on un travailleur à mi-carrière?*

Le CCF-FSC définit un " travailleur à mi-carrière " comme une personne qui travaille depuis de nombreuses années.

### *Quel est l'objectif de cet appel?*

L'objectif de cet appel à projets *Soutien pour les travailleurs à mi-carrière* est de mettre à l'essai et d'évaluer des projets novateurs qui ont le potentiel de produire des données probantes sur les façons de mieux satisfaire aux besoins des travailleurs à mi-carrière en matière de développement des compétences. Le CCF-FSC recherche des propositions de projets pouvant nous aider à répondre à la question suivante : *Comment le Canada peut-il mieux soutenir les travailleurs à mi-carrière pour les aider à réussir sur le marché du travail?*

### *Quels sont les domaines d'action potentiels pour les projets?*

Les domaines d'action potentiels comprennent notamment :

- Soutien aux travailleurs déplacés – À l'avenir, les travailleurs canadiens feront face à de nouvelles exigences et à des exigences changeantes en matière de compétences dans le milieu du travail. Quelles sont les approches les plus prometteuses pour soutenir ces travailleurs et y a-t-il des solutions novatrices qui pourraient leur permettre d'accroître leur résilience et de s'adapter aux changements futurs du marché du travail?
- Renforcement des compétences des travailleurs qui ont besoin de perfectionnement – De nombreux autres travailleurs à mi-carrière risquent d'être déplacés ou de faire face à de nouvelles exigences d'emploi à l'avenir. Comment les intervenants peuvent-ils travailler ensemble pour soutenir les travailleurs titulaires d'un poste et veiller à ce qu'ils soient prêts pour le milieu de travail de demain?
- Apprentissage continu et avancement de carrière – Les systèmes actuels de développement des compétences visent principalement à aider les gens à trouver des emplois. On trouve moins de soutiens pour promouvoir l'apprentissage continu, l'avancement de carrière et la résilience aux changements du marché du travail chez les travailleurs à mi-carrière, en particulier ceux qui possèdent des compétences désuètes. Que peut-on faire pour mieux soutenir l'apprentissage continu et l'avancement professionnel de ces travailleurs?

### *Quels sont des exemples d'activités de projet admissibles ?*

Les activités admissibles comprennent entre autres :

- Développement et évaluation de nouvelles approches pour mesurer ou communiquer les compétences qui facilitent les transitions réussies sur le marché du travail pour les travailleurs à mi-carrière;

- Développement de nouvelles approches ou adaptation des modèles existants de solutions potentielles en matière de développement des compétences pour les travailleurs à mi-carrière; et,
- Mise à l'essai rigoureuse de solutions novatrices pour l'élaboration de solutions pour les travailleurs à mi-carrière afin d'évaluer leur efficacité en ce qui a trait à l'amélioration des perspectives des participants sur le marché du travail.

### *Qui peut présenter une demande?*

Les demandes peuvent être soumises par un seul organisme ou par un consortium d'organismes, y compris :

- Organismes sans but lucratif constitués en société, y compris des entreprises à vocation sociale et sans but lucratif et des organismes de bienfaisance enregistrés
- Établissements d'enseignement postsecondaire subventionnés par l'État
- Associations industrielles
- Associations professionnelles
- Organismes autochtones qui sont des entités juridiques
- Conseils d'administration de municipalités ou de districts des services sociaux
- Sociétés à but lucratif (si le projet est réalisé au prix coûtant sans majoration ou marge bénéficiaire)

Les demandes présentées par des partenaires multiples sont admissibles, toutefois, un organisme doit être identifié comme le principal organisme qui présente une demande. Les organismes ne peuvent se présenter comme organisme principal que sur une seule demande, mais ils peuvent participer à plus d'une demande.

Les types d'organismes suivants ne sont pas admissibles :

- Provinces ou Territoires
- Organismes fédéraux
- Personnes physiques à titre individuel

### *Quel est le budget et la durée maximale des projets?*

Les projets de toutes tailles et à tous les stades de développement seront pris en considération. Le montant maximal accordé pour un projet est de 1,5 million de dollars et la durée maximale d'un projet est de 24 mois.

### *Comment les propositions de projet seront-elles évaluées?*

Un comité de sélection étudiera toutes les propositions en fonction des critères suivants :

- Pertinence et utilité
  - Les projets doivent être conçus pour satisfaire à un besoin précis et bien défini qui est lié aux difficultés en matière de développement des compétences auxquelles font face les travailleurs à mi-carrière, comme il est décrit dans le présent appel de propositions.

- Équité, diversité et inclusion
  - Les projets devraient s’harmoniser aux objectifs du CCF-FSC afin de créer des possibilités pour les groupes sous-représentés, marginalisés et vulnérables ainsi que d’intégrer des connaissances, des visions du monde et des expériences variées.
- Innovation
  - Les projets se serviront d’approches et d’idées nouvelles pour aborder les questions qui demeurent sans réponse. Cela pourrait notamment comprendre :
    - mettre à l’essai des approches prometteuses venant de l’extérieur du Canada.
    - utiliser de nouveaux outils ou de nouvelles approches qui n’ont pas encore été utilisés dans la formation axée sur les compétences.
    - utiliser de nouvelles plateformes ou approches pour consulter les populations ciblées.
    - expérimenter une approche établie auprès d’une nouvelle population cible.
    - accroître l’utilisation d’une approche à petite échelle afin d’évaluer rigoureusement son incidence.
- Incidence et données probantes
  - Les projets doivent être en mesure de contribuer à la base de connaissances et de générer des connaissances pragmatiques qui améliorent la compréhension de la façon dont nous pouvons renforcer l’écosystème de développement des compétences du Canada.
- Capacité à fournir les services
  - Les promoteurs de projets doivent avoir une capacité organisationnelle avérée de mettre en œuvre des approches novatrices pour le développement des compétences avec la portée et l’ampleur requises et de participer aux activités de recherche et d’évaluation.
- Harmonisation de la portée et du budget
  - Le budget des projets pilotes sera établi en fonction de leur portée et de leur complexité.

*Pouvez-vous définir les contributions en nature acceptables et fournir des exemples de contributions que vous considérez comme acceptables?*

Les dépenses admissibles et inadmissibles pour les projets sont les mêmes pour les coûts réellement engagés que pour les dépenses en nature.

Vous pouvez trouver la liste des dépenses admissibles et inadmissibles aux pages 5 et 6 des Lignes directrices.

*Les promoteurs peuvent-ils inclure 12 % de frais généraux (dépenses relatives à l’administration du projet)?*

Oui. Les dépenses admissibles peuvent inclure les dépenses relatives à l’administration du projet, soit jusqu’à 12 % du financement requis.

*Si un promoteur sollicite un financement de x \$ du Centre des Compétences futures, devra-t-il fournir le montant exact des contributions en nature?*

Si un financement direct de contrepartie n'est pas requis pour cet appel de propositions, nous vous encourageons fortement à établir la preuve du soutien en nature. Les décisions de financement seront fondées sur la force et le potentiel global des projets.

*Avez-vous des préférences quant à la longueur des projets?*

Bien qu'il n'y ait pas de minimum, on s'attend à ce que les projets durent plus de six mois pour être en mesure d'atteindre les objectifs de financement. Ces lignes directrices indiquent la longueur des sections de la proposition de projet. La durée maximale des projets financés en vertu du soutien pour les travailleurs en milieu de carrière est de 24 mois.

*La portée du projet doit-elle s'étendre à tout le Canada ou peut-elle s'étendre à une seule province?*

La portée du projet peut s'étendre à plusieurs provinces et territoires, ou le projet peut toucher une seule province ou un seul territoire. Les projets doivent démontrer leur capacité de mise à l'échelle.

*Pour les projets financés, le promoteur peut-il retenir les droits de propriété intellectuelle à la suite du projet?*

Les droits sur la propriété intellectuelle élaborée en vertu d'un projet financé par le CCF-FSC ne sont pas touchés par le financement du CCF-FSC. Les droits sur la propriété intellectuelle créée en vertu d'un projet sont détenus conformément aux lois canadiennes.

*Le promoteur peut-il utiliser librement la propriété intellectuelle élaborée en vertu du projet?*

Le détenteur de la propriété intellectuelle élaborée en vertu d'un projet du CCF-FSC peut utiliser la propriété intellectuelle à sa convenance après le projet. Le CCF-FSC et le gouvernement du Canada s'attendent à ce que la propriété intellectuelle créée en vertu d'un projet financé par le CCF-FSC soit mise à leur disposition par le détenteur, au profit du Canada et des Canadiens et Canadiennes, par le biais de licences et par d'autres moyens, y compris la prestation de services.

Le CCF-FSC et le gouvernement du Canada recevront une licence leur permettant de divulguer librement les résultats des projets sous forme d'évaluations, de rapports et d'articles, et d'utiliser les données et l'information générées par le projet pour leurs besoins internes.

*Comment le Centre des Compétences futures s’y prendra-t-il pour rendre les conclusions publiques ou diffuser les résultats?*

Un pilier clé du mandat du CCF-FSC est de publier et de divulguer largement l’information, les analyses et les données probantes relatives aux compétences en demande ainsi que les solutions prometteuses, notamment les résultats des projets novateurs. Le Centre misera sur la portée nationale du Conference Board du Canada, particulièrement Research Impact Canada, pour faire en sorte que le travail ait un impact maximal dans tous les secteurs et toutes les communautés.

Les résultats du projet seront diffusés sur le site Web du CCF-FSC, par l’entremise des rapports publiés, des médias sociaux et d’autres canaux. Le gouvernement du Canada peut choisir de divulguer les résultats. Les promoteurs de projets sont encouragés à diffuser largement les résultats de leurs projets.

*La demande indique que des entreprises à but lucratif peuvent soumettre un projet (si le projet est exécuté à coût, sans majoration et sans profit). Pour les coûts, sans éléments majorés, comment doit-on s’y prendre, comment cela fonctionne-t-il? Plus particulièrement, comment doit-on établir le prix pour le temps, les salaires et les autres coûts dans ce contexte?*

Tous les coûts doivent être indiqués au coût actuel pour l’organisme, sans majoration ou frais généraux.

Les coûts de personnel doivent être facturés au coût réel engagé par l’organisme et doivent être appuyés par des talons de chèque et des dossiers.

*Les partenaires peuvent-ils provenir de l’extérieur du Canada?*

Oui, les partenaires peuvent provenir de l’extérieur du Canada. Cependant, le promoteur principal doit être basé au Canada. L’objectif du projet doit clairement indiquer que le projet vise l’intérêt du Canada.

*Les partenaires d’un consortium d’organismes qui présente une demande de financement, doivent-ils fournir de l’information dans leur demande?*

Oui. Les documents de demande invitent les participants à inscrire chacun des partenaires du projet (le cas échéant) et à inclure des lettres de soutien de chaque partenaire. Vous trouverez plus de détails dans les instructions pour la présentation des demandes.

*Si un promoteur est une nouvelle entité, le Centre de Compétences futures prendra-t-il en considération l’expérience préalable des membres clés du personnel dans l’évaluation de la capacité de l’organisme à mener à bien le projet?*

Oui. Le comité d’évaluation prendrait en considération l’expérience des membres clés du personnel dans l’évaluation de la capacité organisationnelle.



*L'organisme principal au sein d'un consortium, qui présente une demande de financement, doit-il satisfaire aux exigences sur les antécédents en développement et prestation de projets (p. ex., projets organisés au cours des cinq dernières années, etc.)?*

Les candidats devront inclure de l'information sur leurs qualifications et leur capacité à exécuter le projet proposé par les organismes. L'information doit inclure une expérience pertinente avec un travail similaire, une expérience de travail au sein d'un partenariat et les projets pertinents (le cas échéant) qui ont été entrepris au cours des cinq dernières années. Veuillez consulter les instructions pour la présentation des demandes pour obtenir de plus amples renseignements.

*Un promoteur peut-il présenter un budget préliminaire qui devra peut-être être ajusté par la suite? Le promoteur peut-il fournir un coût fixe pour chaque élément ou activité majeurs du projet?*

Les promoteurs doivent fournir un budget détaillé avec les justifications. Les demandes de financement doivent être proportionnelles au niveau des efforts requis pour parvenir aux résultats prévus. Consultez les pages 5 à 7 des instructions pour la présentation des demandes pour obtenir un exemple de budget.

Le total des coûts directs ne peut pas augmenter. Le bénéficiaire doit obtenir l'approbation préalable écrite de l'Université Ryerson avant d'apporter un ajustement au budget qui contribue à : (a) augmenter le montant total prévu pour toute catégorie de coûts administratifs, quel que soit le montant de l'augmentation et (b) augmenter toute autre catégorie de plus de 10 %; ou (c) diminuer le montant prévu pour toute catégorie de coûts relatifs aux participants, quel que soit le montant de l'augmentation; ou (d) diminuer les coûts de toute autre catégorie de plus de 10 %.

*Peut-on soumettre un projet en français?*

Oui.

*La date limite pour la présentation des demandes à l'occasion de cet appel peut-elle être prolongée?*

Non, la date limite pour cet appel à projets est le 2 mai 2019 à 16 h, HAE. Un appel de propositions beaucoup plus ouvert sera lancé à la fin du printemps 2019.

*Comment puis-je recevoir les avis sur les prochains appels de proposition?*

Nous utilisons un large éventail de moyens pour diffuser de l'information à propos des appels de propositions, y compris le site Web et le bulletin du Centre des Compétences futures, des campagnes de courriels ciblés, les communiqués de presse et les médias sociaux (y compris [Twitter](#) et [LinkedIn](#)). Nous vous encourageons à vous abonner au bulletin du CCF-FSC afin de recevoir toutes les mises à jour. Consultez le site <https://fsc-ccf.ca/#contact-us> pour vous abonner.

*Les types d'activités suivants sont-ils admissibles : programmes d'enseignement de langues; études d'évaluation des besoins; élaboration de programmes d'études; et élaboration d'applications logicielles?*

Oui, veuillez consulter la page 3 des Lignes directrices pour obtenir des exemples d'activités admissibles.

Veuillez noter que cet appel à projets n'a pas été conçu afin de financer des activités existantes de prestation régulière de services. Les projets qui seront pris en considération sont ceux qui visent à élaborer et à assurer la prestation de nouveaux programmes ainsi que ceux qui élaborent des approches novatrices et adaptées aux programmes et solutions existants.

*Quels types d'activités ou de tâches sont liés au renforcement des capacités d'évaluation?*

Parmi les exemples, on trouve :

- Collaboration avec l'évaluateur de projet externe dans le but d'élaborer une approche évaluative ainsi que des plans, des outils, etc.
- Création ou adaptation de fichiers/logiciels/plateformes de collecte de données
- Collecte et analyse de données des participants par rapport à des indicateurs dans le but de mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs du projet
- Mobilisation des connaissances – échange des conclusions parmi des intervenants clés du projet et entre ces derniers
- Renforcement des capacités organisationnelles – renforcer les capacités du personnel et des partenaires pour qu'ils soient à même de planifier ou d'exécuter des évaluations futures (p. ex., la participation des membres compétents du personnel aux réunions avec le CCF-FSC, l'intégration de l'évaluation dans les projets de l'organisme, la création et la mise à jour d'un plan d'évaluation, l'élaboration d'un plan de formation en évaluation et échange des résultats pour les nouveaux membres du personnel, etc.)

*Les projets financés par l'entremise du CCF-FSC feront-ils l'objet d'une évaluation ou les promoteurs de projets sont-ils tenus d'inclure le coût de l'évaluation dans le budget du projet?*

Le CCF-FSC s'engage à générer des données probantes sur ce qui fonctionne dans le développement des compétences. Pour les projets sélectionnés en vertu de cet appel à propositions, les activités d'évaluation entreprises par le CCF-FSC seront financées par le CCF-FSC. Toute participation aux activités d'évaluation par le promoteur (qui peuvent comprendre la collecte et l'analyse de données) sera comptabilisée dans le budget du projet.

*Le Centre des Compétences futures collectera-t-il et analysera-t-il des données relatives aux participants de mon projet?*

Les organismes qui reçoivent un financement sont responsables du suivi interne de leurs projets, ce qui pourrait comprendre la collecte et le nettoyage des données relatives aux participants. Les promoteurs de projets retenus travailleront avec l'équipe d'évaluation du CCF-FSC afin de déterminer la mise en place d'un cadre d'évaluation approprié pour le projet. Les promoteurs devront travailler avec le CCF-FSC pour analyser les données.

*Le budget du projet doit-il être basé sur l'exécution des activités pour le nombre minimum ou maximum de participants potentiels au projet?*

Nous recommandons aux promoteurs de projet de déterminer le nombre réaliste de participants (de bénéficiaires/d'utilisateurs finaux) qui peuvent être pris en charge par le projet, en tenant compte de sa portée et de sa durée et sur la base d'autres facteurs comme la capacité organisationnelle. Le budget pour cette activité doit tenir compte du nombre de participants au projet. Le budget général du projet complet devrait être proportionnel aux efforts et aux ressources requis pour réaliser avec succès tous les résultats attendus du projet.

Nous recommandons également aux promoteurs du projet d'inclure des mesures d'atténuation des risques afin d'atteindre les cibles établies.

Si vous établissez un budget pour un nombre maximum de participants, mais que vous êtes dans l'incapacité d'atteindre ces cibles, votre budget sera peut-être réduit pendant la durée du projet. Cependant, il ne sera pas possible d'augmenter les budgets quand les projets auront commencé.

*Les frais généraux d'un organisme sont-ils considérés comme des dépenses admissibles en vertu de cet appel à projets?*

Les frais généraux calculés comme pourcentage des coûts directs ne constituent pas une dépense admissible en vertu de cet appel à projets.

Certaines charges administratives (qui peuvent être considérées comme des frais généraux) sont admissibles; par exemple les fournitures de bureau et les télécommunications. La liste des dépenses admissibles et inadmissibles se trouve aux pages 5 et 6 des Lignes directrices. Le montant total réclamé au titre des charges administratives ne peut dépasser 12 % du budget total.

*Les 12 % de charges administratives seront-ils inclus dans le budget du projet sous la forme d'une somme forfaitaire ou d'un état détaillé des dépenses?*

Les détails relatifs aux dépenses proposées doivent être inclus, notamment en ce qui concerne les salaires. Certaines charges administratives, comme les « fournitures de bureau » peuvent être regroupées en une somme forfaitaire dans une seule rubrique.

*Puis-je téléverser plusieurs fichiers pour chacune des sections de la demande?*

Le portail de présentation des demandes permet la soumission de plusieurs documents par section, toutefois, il est préférable de combiner les fichiers connexes en un seul document. La taille maximale des fichiers PDF est de 1000 Mo. Veuillez respecter la limite de pages par section.

*Les demandeurs peuvent-ils ajouter plus de pages à certaines sections de la demande?*

Toutes les pièces jointes accompagnant les demandes de projet doivent respecter les instructions relatives à la présentation conformément aux critères indiqués aux pages 1 et 2 des instructions, y compris le maximum de page permis par section.

*Les projets doivent-ils commencer en 2019?*

Les projets financés par le CCF-FSC devront être lancés d'ici le 30 juin 2019 (et devront être achevés d'ici le 30 juin 2021).

*Les promoteurs doivent-ils appartenir à une industrie, un genre ou un groupe d'âge en particulier?*

Non. Les bénéficiaires ou les utilisateurs finaux peuvent représenter différents groupes d'âges, de genres, de domaines et de secteurs.

Veillez noter que les projets financés en vertu de cet appel à propositions doivent soutenir les travailleurs en milieu de carrière, définis comme étant des personnes qui travaillent depuis de nombreuses années.

*Mes projets doivent-ils être organisés au Canada?*

La portée d'un projet peut inclure différentes provinces ou territoires, et le projet peut être basé dans une seule province ou un seul territoire. Les projets doivent démontrer la capacité à prendre de l'expansion.